

DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE DE BEAUCE LA ROMAINE
Département de Loir et Cher

SEANCE DU 12 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mars à dix-neuf heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune légalement convoqué s'est assemblé à la salle du Conseil de la mairie déléguée d'Ouzouer-le-Marché sous la présidence de Monsieur ESPUGNA Bernard.

PRESENTS : BESNARD Christelle, BLONDEL Danièle, BOYER Laëtitia, BRET Odile, DIDION Jean-Claude, ESPUGNA Bernard, GENDRAULT Sylvaine, LEGRAND Annick, LEMAIRE Delphine, PERSILLARD Maryse, RÉGNIER Michel, SÉJOURNÉ Jérôme, TÉTAULT Évelyne

ABSENTS : BOURGOIN Brigitte donne procuration à BRET Odile, DE OLIVEIRA Patrick, MESLAGE Arnaud, PASTUREL Brigitte donne procuration à TETAULT Evelyne

Date de Convocation : 03 mars 2025

Secrétaire de Séance : Odile BRET

Nombre de Membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

D202503_001 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DRESSÉ PAR MONSIEUR DUPIN GILLES, RECEVEUR

Le Centre Communal d'action Sociale,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ces opérations n'appellent aucune observation.

- 1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ **Après en avoir délibéré, le Centre Communal d'Action Sociale décide, à l'unanimité, de :**

-DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LOIR-ET-CHER

LE : 20 MARS 2025



Pour extrait certifié conforme.

Fait à Beauce la Romaine, le 12 mars 2025

Le Président,
Bernard ESPUGNA,

La Secrétaire
Odile BRET